Volume 2, nº 4
Février 2003
www.conseil-des-aines.qc.ca

Bulletin du Conseil des aînés

Mot de la présidente

Madame Hélène Wavroch,
présidente
du Conseil des aînés

Photo : KADL

Conseil des aînés Québec

Enfin...un vendredi treize chanceux! Une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, vendredi le 13 décembre 2002.

Je suis contente et triste en même temps. Dire qu'on a besoin d'une loi pour faire prendre conscience aux gens du fléau social important qu'est la pauvreté dans laquelle vivent certains d'entre nous et qui va même jusqu'à tuer l'âme et parfois le corps.

Une loi qui veut favoriser l'engagement de la société dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et amener le Québec, au cours des dix prochaines années, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Les récentes études du Conseil offrent quelques solutions à cet égard. À titre d'exemple : pour nos travailleuses et travailleurs âgés de 45 ans ou plus, dont plus du quart n'a pas complété d'études secondaires, la formation continue représente un outil important pour éviter que cette main-d'œuvre quitte le marché du travail prématurément et risque des baisses de revenus imprévues. Ajoutons à ceci des avenues favorisant l'accès à des logements à prix abordable, le développement du soutien communautaire, destiné aux personnes les plus démunies, de meilleures formules de conciliation travail-famille, la notion de famille incluant les personnes adultes vieillissantes en perte d'autonomie, de meilleures mesures de retraite progressive, et la reconnaissance de l'action bénévole et communautaire.

Pour en savoir plus sur ces pistes de solution, il faut lire les récentes publications du Conseil :

- *Trop jeune ou trop vieux? Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec.*
- *État de la participation dans un bénévolat en mouvance Québec : Motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus.*
- *Une fin ou un début? Avis du Conseil des aînés sur la retraite.*

Le débat est donc lancé! À chacun maintenant, comme membre de la société, d'accroître sa responsabilité de citoyen.

Hélène Wavroch

Sommaire

- Mot de la présidente 1
- Publications récentes 2
- Le 1er octobre 2002 4
- Le Conseil se prononce 5
- Des nouvelles des Tables 6
- Qui? Quoi? 7
- Ceux et celles qui le font 8

Volume 2, n° 4
Février 2003
www.conseil-des-aines.qc.ca

Publications récentes

Trop jeune ou trop vieux?

En raison de l'intérêt des organismes représentant les personnes aînées, le Conseil des aînés a publié en octobre 2002 un avis intitulé *Trop jeune ou trop vieux?* portant sur les enjeux sociaux relatifs à la diminution de la force du travail, à l'augmentation du rapport entre les personnes désignées comme actives et celles dites inactives, aux difficultés de renouvellement de la main-d'œuvre de même qu'à l'existence du risque de baisse de productivité.

Les mesures mises en place pour assurer une période de retraite décente ne doivent pas occulter la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants qui ne rêvent pas encore de retraite.

En effet, une majorité d'individus restent partagés entre la tendance à prendre une retraite hâtive et le besoin ou l'obligation de travailler. Alors, doit-on favoriser une retraite hâtive pour faire de la place aux jeunes ou plutôt faire en sorte que les travailleuses et travailleurs de plus de 45 ans puissent s'adapter aux besoins changeants du marché du travail afin de demeurer actifs plus longtemps?

Le Conseil des aînés présente dans cet avis des recommandations pour contrer la rareté et la pénurie de main-d'œuvre et pour faire face au déclin prévu de la main-d'œuvre active, et ce, en concertation avec les milieux de travail. On y suggère aussi des mesures pour assurer au personnel vieillissant le pouvoir de choisir la solution qui lui convient.

Enfin, en vue de maintenir une main-d'œuvre dynamique, si nécessaire au développement social et économique, le Conseil recommande d'étendre les projets de mentorat. Cette publication est disponible sur le site Internet du Conseil ou sur demande.

Volume 2, n° 4
Février 2003
www.conseil-des-aines.qc.ca

Le bénévolat des 55 ans ou plus : pourquoi et pourquoi pas?

Le peu de données récentes disponibles sur l'apport des aînés québécois à la société a amené le Conseil des aînés à s'interroger spécifiquement sur l'état de la participation bénévole des 55 ans ou plus.

Étant donné l'augmentation rapide du nombre et de la proportion de ce segment de population au sein de l'ensemble, il n'est pas surprenant de constater l'intérêt social suscité par la compréhension des caractéristiques personnelles, des motivations et des démotivations des personnes qui consacrent temps et efforts à des organismes communautaires.

L'étude publiée par le Conseil des aînés en novembre dernier, portant sur l'*État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec* souligne l'importance pour les bénévoles de contribuer au bien-être de leur collectivité, d'utiliser leurs compétences et leurs expériences, tout en découvrant leurs propres forces. On indique que ces motivations sont tout aussi fondamentales pour les gens âgés de moins de 55 ans. Par ailleurs, on note que c'est la réticence à s'engager toute une année qui démotive le plus les personnes de 55 ans ou plus à se consacrer davantage au bénévolat.

Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil des aînés.

Quelques chiffres de Statistique Canada

- **En 2000, au Québec, 22 % des 55-64 ans et 16 % des 65 ans ou plus ont effectué du bénévolat par l'entremise d'un organisme.**
- **Les Québécois bénévoles âgés de 65 ans ou plus ont consacré en moyenne 283 heures au bénévolat.**

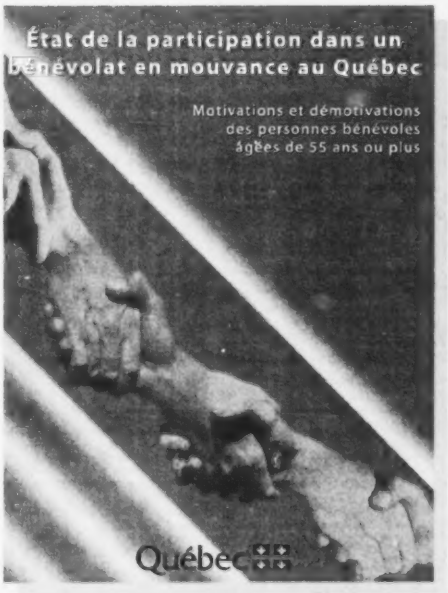

Le 1er octobre 2002 : Bilan et Perspectives

En décembre 1990, le 1er octobre a été désigné comme la *Journée internationale des personnes âgées* par l'Organisation des Nations unies. De plus en plus d'activités sont organisées et permettent de débattre de grandes questions touchant les personnes âgées. Cette année, à travers les régions du Québec, les abus, la violence, la reconnaissance du travail des aînés au sein des organismes communautaires ont attiré l'attention des médias et du public.

Le nombre d'activités ne cesse d'augmenter. Partout, à travers le Québec, des activités de réflexion, d'échanges et d'information font de cette journée un moment privilégié.

Le 1er octobre devrait, au cours des années, prendre l'ampleur que le 8 mars a atteint pour la cause des femmes et devenir un moment privilégié pour débattre des grandes questions touchant les aînés, grâce aux organismes et aux personnes impliqués dans les activités de cette journée. Peu à peu, les aînés pourront être de plus en plus reconnus et appréciés à leur juste valeur.

Publications récentes (suite)

Avis du Conseil des aînés sur la retraite.

Une fin ou un début?

Cet avis du Conseil situe la retraite dans le contexte des changements démographiques actuels. Ainsi, le vieillissement de la population, se traduira par un vieillissement de la population active, une éventuelle baisse de l'offre de main-d'œuvre, compte tenu des nombreuses prises de retraite et une augmentation de la population des personnes âgées. L'augmentation importante du nombre de personnes à la retraite entraînera de substantielles sorties de fonds provenant des gouvernements et des régimes de retraite publics et privés. De plus, les coûts du système de santé sont susceptibles d'augmenter dans la foulée de la hausse du nombre de personnes plus âgées. C'est dans ce contexte que le Conseil des aînés émet des recommandations dont l'une des principales vise à faire augmenter l'offre de main-d'œuvre et le taux de participation par des mesures susceptibles de retenir les travailleuses et travailleurs vieillissants sur le marché de l'emploi.

Selon le Conseil, une voie à privilégier serait celle de la retraite progressive. Elle permettrait aux travailleuses et aux travailleurs de passer graduellement à la retraite. Elle permettrait aux entreprises de conserver des employés qui pourront plus aisément transmettre leurs connaissances avant de partir. Pour la société, la retraite progressive permettrait de conserver un bassin plus important de travailleurs ce qui diminuerait les risque

Publications récentes (suite)

Le Conseil se prononce

de pénurie de main-d'œuvre et augmenterait le nombre de payeurs d'impôt. Le développement de la retraite progressive passe toutefois par des changements sur le plan de la gestion des travailleurs vieillissants dans les entreprises. Dans cette perspective, l'avis du Conseil des aînés sur la retraite vient compléter un précédent avis du Conseil sur les travailleurs vieillissants dans lequel étaient formulés diverses propositions à cet égard. L'avis sur la retraite insiste également sur l'importance de la préparation à la retraite. De même, il souligne la situation des femmes à la retraite qui est financièrement moins avantageuse que celle des hommes, et qui, les statistiques le confirment, continuera de l'être dans les années à venir. Enfin, l'avis mentionne le peu de connaissances disponibles sur les retraités, leurs intérêts, leurs besoins, etc. Il indique que de telles informations seraient utiles.

Le Conseil espère que le gouvernement ainsi que ses partenaires syndicaux, patronaux et sociaux travailleront de concert pour apporter des changements tant sur la question de la retraite que sur celle des travailleuses et travailleurs vieillissants. De tels changements sont nécessaires pour permettre à la société d'atténuer les effets négatifs du vieillissement et d'en tirer parti.

En novembre dernier, le Conseil des aînés s'est présenté devant la Commission des Affaires sociales, pour y déposer un *Mémoire sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*

Le commentaire principal du Conseil portait sur l'absence des personnes âgées de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce groupe d'âge composant en effet 13 % de la population. L'état de situation indique que certaines problématiques sont propres aux personnes âgées. Ainsi on y mentionne que les femmes seules âgées font partie des clientèles vulnérables au regard de la pauvreté. Toutefois, la stratégie ne reprend pas ces éléments pour y apporter des solutions. Parmi ses recommandations, le Conseil demandait que les personnes âgées fassent partie des groupes représentés au sein du Comité consultatif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, comme d'autres organismes, le Conseil demandait que la loi prévoie une clause d'impact, à la lumière de laquelle seraient analysées les décisions gouvernementales.

Le projet de loi 112 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Certaines demandes du Conseil ont été prises en considération.

Des nouvelles des Tables régionales de concertation des aînés

L'année 2001-2002 a été une année de consolidation des Tables régionales de concertation des aînés. En effet, leur reconnaissance par la ministre responsable des aînés, madame Linda Goupil, et l'obtention d'un financement triennal sont venues confirmer les tables dans leur rôle de concertation et de représentation des personnes aînées, et ce, dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec.

De plus, chaque table, après avoir convenu un protocole d'entente avec le Conseil régional de développement (CRD) de sa région et formé son conseil d'administration, a élaboré un plan d'action adapté aux besoins régionaux.

Parmi les principaux thèmes retenus, mentionnons :

- l'amélioration des soins de santé et de services sociaux;
- la qualité des services d'hébergement;
- les services de maintien à domicile;
- les formes de violence à l'égard des aînés;
- l'appui et le soutien des proches;
- le suivi des actions des *Engagements et perspectives 2001-2004. Le Québec et ses aînés engagés dans l'action.*

Outre ces actions, les représentants des tables ont mandaté un comité afin d'étudier les possibilités de créer une conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec et de développer les mécanismes de son fonctionnement. Cette conférence aurait comme mission de :

- défendre les dossiers à caractère provincial;
- collaborer à la mission du Conseil des aînés.

Hommage à une aînée

Parmi les nombreuses activités réalisées à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, un hommage spécial a été fait à madame Andrée-Reine Martel, désignée par la Table Aînées et Aînés de Lanaudière. Madame Hélène Wavroch, présidente du Conseil des aînés, a remis une plaque commémorative à la récipiendaire pour souligner son apport à la collectivité, profitant de l'occasion pour faire reconnaître le rôle actif de plusieurs personnes aînées. La récipiendaire a été sélectionnée parmi plusieurs candidats présentés par les Tables régionales de concertation des aînés. Toutes nos félicitations à madame Andrée-Reine Martel qui œuvre depuis 1990 au sein de nombreux organismes communautaires et participe à plusieurs comités préoccupés notamment par le soutien à domicile.

Qui? Quoi?

L'assurance médicaments

Les personnes de moins de 65 ans qui n'ont pas d'assurance collective doivent s'inscrire à la RAMQ pour bénéficier du régime général d'assurance médicaments. Les personnes de moins de 65 ans qui ont une assurance collective sont couvertes parcelle-ci. Elles sont obligées d'en faire bénéficier leur conjoint et leurs enfants dans la mesure ou ceux-ci ne sont pas déjà assurés par une assurance collective.

Les personnes âgées de 65 ans ou plus sont inscrites automatiquement au régime d'assurance médicaments. Si elles bénéficient d'une assurance collective, elles doivent en aviser la RAMQ. Les prestataires de l'assistance-emploi et les détenteurs d'un carnet de réclamation sont assurés par la RAMQ.

Le régime général d'assurance médicaments couvre les médicaments prescrits, achetés au Québec et inscrits dans la liste de médicaments publiée par la Régie. Cependant, les régimes d'assurances collectives peuvent offrir une couverture plus large.

Sources : Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
et www.50ans.info.gouv.qc.ca

Ligne téléphonique Info-Santé CLSC

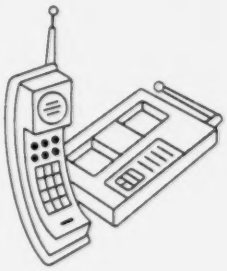

Les lignes Info-Santé CLSC sont accessibles 24 heures par jour, sept jours sur sept.

Des infirmières donnent des conseils, de l'information et des références sur tout problèmes de santé ou de service social. Info-Santé oriente les personnes vers des ressources appropriées à leurs besoins.

Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Les CHSLD offrent des soins quotidiens aux personnes en grave perte d'autonomie, permanente ou non, quel que soit leur âge. Pour être admis dans un CHSLD il est nécessaire d'avoir une recommandation de son Centre local des services communautaires (CLSC).

Source : www.50ans.info.gouv.qc.ca

Ceux et celles qui le font.....

Les membres du Conseil des aînés :

Hélène Wavroch
présidente
Hubert de Ravinel
vice-président

Muguette Béchard
Véra Kassibian Bédirian
Irène Belleau
Jean-Paul Bordeleau
Maurice Boucher
Robert Dean
Gaston Guy
Maxima Migneault
Yolande Richer
Richard Sarrasin

Conseil des aînés

Les membres d'office
Jean-Louis Bazin
Ministère de la Famille et de l'Enfance
Solange Matte
Secrétariat à la condition féminine
Claude Martin
Ministère des Transports
Nicole Breton
Ministère de la Justice
Françoise Vekemann
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Vital Simard
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Françoise Cloutier
Société d'habitation du Québec

Publications

Le Bulletin de même que les autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande peuvent être consultés sur le site du Conseil des aînés.
La réalité des aînés québécois **est en vente aux Publications du Québec au prix de 22,95 $. Vous pouvez commander cet ouvrage par téléphone au 1-800-463-2100 ou par Internet :** www. publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Conseil des aînés
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4J3
Téléphone sans frais : 1 877 657-2463
Téléphone : (418) 691-2006
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Site Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Volume 2, n° 4, février 2003

Responsable du Bulletin :
Suzanne Demers avec la collaboration de :
Yolande Richer
Hubert de Ravinel,
membres du Conseil des aînés.

Dépôt légal : décembre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1481- 4730

www.conseil-des-aines.qc.ca
Forum
Cliquez